

RENTREE 2022

Aide mémoire à l'attention des parents

Liste non exhaustive

INFORMATIONS GENERALES

Tous les **changements** doivent être transmis au collège pour mise à jour : changement de numéro de téléphone (très important en cas d'urgence), changement d'adresse, changement de situation familiale (séparation, divorce, garde, responsable financier, décès...).

Aucun élève ne peut sortir seul de l'établissement pendant son emploi du temps de la journée (c'est à dire en dehors de la fin de ses cours), un **adulte doit impérativement venir le récupérer et signer une décharge de responsabilité**.

Si votre enfant est **absent**, merci de prévenir le service de la vie scolaire dès la première heure de cours au 01 69 20 31 21 et de remplir l'absence dans le carnet de correspondance. Ce coupon devra être remis à la vie scolaire avant le retour en cours. Sans nouvelle de votre part, un SMS vous sera envoyé vous indiquant l'absence de votre enfant.

Dès l'inscription de votre enfant aux **clubs et différents dispositifs (Devoirs faits, ...)** sa présence y est obligatoire.

Vous devez **conserver précieusement TOUS les bulletins scolaires de la 6^{ème} à la 3^{ème}** ainsi que les diplômes d'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR1 et 2) de 5^{ème} et 3^{ème}. Les bulletins vous seront demandés lors des inscriptions en lycée (général, technologique, professionnel, CAP, CFA...). Les ASSR 1 et 2 vous seront demandées pour l'inscription au Brevet de Sécurité Routière (BSR) et l'inscription au permis de conduire.

LIAISON AVEC LE COLLEGE

Vos codes de connexion à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) vous seront distribués au mois de septembre. Vous pourrez y trouver des informations administratives et pédagogiques, accéder à PRONOTE (logiciel de vie scolaire) et connaître l'emploi du temps de votre enfant semaine après semaine. Il existe une application pour smartphone android ENT91.

Pour prendre **rendez-vous** avec un professeur, utilisez le CARNET DE CORRESPONDANCE de votre enfant, L'ENT ou PRONOTE en indiquant vos disponibilités. Votre enfant présentera à son professeur votre demande.

BOURSES de COLLEGE et de LYCEE

Les demandes de **BOURSES de COLLEGE** doivent être saisies en ligne en septembre, sur le portail du télé-service. Informations incluses dans le dossier d'inscription administrative et distribution à la rentrée du guide de saisie, soyez vigilant.

C'est une démarche à renouveler chaque année, même si votre enfant était déjà boursier l'année passée.

N.B. : le montant de la bourse est **déduit de la facture de cantine**. La différence reste à payer ou à percevoir.

La demande de **BOURSES de LYCEE** concerne TOUS Les élèves de 3èmes qu'ils soient boursiers ou non. Ouverture du téléservice au cours du dernier trimestre scolaire. Les informations seront transmises par le secrétariat de gestion (l'intendance).

DESINSCRIPTION

Toute demande de **désinscription** d'un dispositif est soumise à l'approbation du chef d'établissement et doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée de la famille.

Pour tout **changement d'établissement** en cours de cursus scolaire (entre la 6^e et la 3^e), un courrier indiquant la nouvelle adresse et le nom de l'établissement suivant doit être adressé au chef d'établissement. S'il ne fait pas suite à un déménagement, il s'agit d'une demande de dérogation; le document est à retirer au collège (courant mai) pour la rentrée suivante ; l'accord est alors donné par la Direction Académique. Un certificat de fin de scolarité sera établi à condition que les livres aient tous été rendus ou payés et que la demi-pension ait été réglée, le cas échéant.

SANTE

Si votre enfant souffre d'un problème de santé (asthme, allergies, etc...) et qu'il doit bénéficier d'un accueil particulier (prise de médicaments), merci de prendre contact rapidement avec l'infirmière scolaire afin d'établir un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)**. Il doit être renouvelé chaque année, à votre demande. Aucun médicament ne peut être donné par les membres de la communauté éducative sans PAI et l'élève ne peut pas avoir de médicaments sur lui. Seule l'infirmière est habilitée à administrer des médicaments (pour tout traitement de courte durée, lui fournir obligatoirement l'ordonnance).

Les demandes d'aménagement pédagogique (PAP) liées à un trouble de l'apprentissage (dys,...) doivent être faites par écrit au chef d'établissement.

DEMI-PENSION

Inscription annuelle au tarif forfaitaire. **Désinscription** possible pour le trimestre suivant par un formulaire de l'intendance. L'élève demi-pensionnaire ne peut **quitter l'établissement** qu'après le temps de demi-pension.

PARTICULARITES POUR LES ELEVES DE 3ème

Une **copie de la pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, carte de séjour) est indispensable pour l'inscription au Diplôme National du Brevet. Les inscriptions au DNB se font au mois de novembre.

Les dossiers concernant **l'orientation en lycée** (général, professionnel, privé...) sont distribués et remplis mi-mai. Pensez à prendre rendez-vous auprès de la conseillère d'orientation psychologue (Psy-EN) du collège et du professeur principal afin d'affiner le projet d'études de votre enfant. La Psy-EN tient une permanence au collège.

Les **inscriptions au lycée** se font **en ligne** sur le site du téléservice avec votre compte EduConnect. Un certificat de fin de scolarité (EXEAT) vous est délivré en fin de scolarité, sous condition que les livres soient rendus et toutes les factures de la demi-pension réglées.

CONSEILS AUX PARENTS

Les emplois du temps distribués en début d'année ne sont valables que quelques semaines. Les EDT définitifs sont distribués à la mi-septembre.

Devoirs à la maison : votre enfant, même s'il n'avait pas d'exercices à faire, aura au moins des leçons à réviser. Pensez à vérifier. Ce travail régulier est primordial.

Pensez à vérifier le carnet de correspondance de votre enfant très régulièrement. Il est le premier moyen de communication entre vous et le collège. Conservez vos codes de connexion ENT et téléservice (ATEN).

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le collège au 01 69 20 31 21

Consultez les actualités sur l'ENT ou rendez-vous sur le site du collège www.clg-pascal.massy.ac-versailles.fr